

MINISTRE DE LA FEMME DE LA FAMILLE  
ET DU DEVELOPPEMENT SOCIAL

CELLULE DE SUIVI OPERATIONNEL DES PROJETS ET  
PROGRAMMES DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

Dakar, le

*Le Ministre*

**NOTE TECHNIQUE A LA HAUTE ATTENTION DE SON  
EXCELLENCE MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE**

**Objet : Contribution des Programmes de Lutte  
Contre la Pauvreté au secteur agricole**

**Réf : Conseil Interministériel du lundi 18 Avril 2005.**

**Monsieur le Premier Ministre,**

Comme vous le savez, au cours du dernier Conseil interministériel sur le secteur agricole, des représentants du **Conseil National de Concertation et de Coordination des Ruraux** avaient fustigé leur non-implication dans les activités **des Programmes de Lutte contre la Pauvreté du MFFDS** et subséquemment l'inefficacité de ces derniers.

Par respect à votre haute autorité et eu égard à l'ordre du jour arrêté, je n'ai pas voulu, in situ, répondre à la polémique.

Après analyse, il m'a paru opportun et utile de soumettre à votre haute attention les observations et informations ci-après :

**I. OBSERVATIONS GENERALES**

- **Le Mode Opérateur des programmes de lutte contre la pauvreté** est basé sur **l'approche par la Demande** des groupes vulnérables des zones défavorisées et **sur le Principe de Subsidiarité** ;
- Le financement direct des organisations fédératives faitières n'est pas prévu par les procédures approuvées par le Gouvernement et les Bailleurs de fonds à l'exception de deux (02) cas de figure :

- \* **Premier cas : appel à la concurrence** au titre des opérateurs d'appui aux populations ciblées ;
- \* **Deuxième cas : partenariat** sous forme de **co-financement**.

- Le CNCR et ses démembrements à savoir, la **FONGS, l'ASPRODEB, l'ASESCAW** bénéficient du statut d'ONG avec comme engagement vis à vis de l'Etat, par le biais de mon département, **la réalisation effective de leurs programmes d'action et d'investissement prioritaire** dont notamment **la mobilisation de ressources additionnelles**, ce qu'ils tardent encore à faire ;
- Les responsables nationaux de ces structures « paysannes » sont pour l'essentiel constitués de gros producteurs de la vallée qui ne figurent pas parmi nos groupes cibles ;

## **II. INFORMATIONS SUR LA CONTRIBUTION DES PROGRAMMES DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE AU SECTEUR AGRICOLE**

S'agissant des réalisations des programmes de lutte contre la pauvreté dans le secteur agricole, les informations suivantes permettent d'en mesurer leur efficacité ou impact sur les conditions de vie des populations concernées :

### **2.1. La contribution de l'AFDS :**

#### ***a) Dans le domaine des infrastructures et équipements socio-économiques en milieu rural***

Il est établi qu'au 31 Décembre 2004, sur les **525 micro-projets, d'infrastructures communautaires rurales** financées pour un coût de **6.540.330.107 FCFA**, l'hydraulique villageoise représente **31%** et les infrastructures socio-économiques **12%**, nonobstant le rang de priorité élevé accordé à la santé des populations rurales et à l'éducation de leurs enfants.

#### ***b) Dans le domaine de l'accès à la Micro-finance et aux activités Génératrices de Revenus (AGR) en faveur des populations rurales***

L'AFDS a eu à financer **332 sous projets, AGR** pour un montant de **1.374.317504 F CFA en faveur des OCB du monde rural**. Le sous secteur de **l'élevage** y occupe près de **50%** suivi de **l'agriculture**, du commerce des produits locaux et du maraîchage.

Il convient à cet effet, de souligner le rôle de tout premier plan joué par l'AFDS dans la mise en œuvre de la volonté politique du chef de l'Etat de développer la **production du maïs**, notamment à **Keur Samba Gueye** (Région de Fatick).



***b) Dans le domaine de l'accès à la Micro-finance et AGR en faveur des populations rurales***

Le PLCP-BAD a accordé **18.517 crédits à 36 886 promoteurs** à travers les **Structures Financières Décentralisées (SDF)** et **les 515 Caisses Locales d'Épargne et de Crédits des zones rurales** créées et équipées par le projet pour un montant global de **1.649 652 858 F CFA**.

Les activités commerciales des produits agricoles réalisées par les femmes représentent **63,44%** des financements accordés, suivies de l'embouche (**19,35%**) et de l'artisanat rural (**9,67%**).

### **2.3. La contribution du PAREP (Ex-PELCP)**

Le Programme d'Appui à la Réduction de la Pauvreté (PAREP) mis en place en 2004 dans le prolongement de l'ex-PELCP, est entrain de consolider et de répliquer les acquis enregistrés dans les domaines ci-après :

***a) Dans le domaine des infrastructures et équipements socio-économiques en milieu rural***

- **La construction d'une digue** d'accès au forage de Kéniaba (région de Tambacounda) localisée dans un bas fond inondable en saison des pluies ;
- **La ferme pilote de Mérina DIOP** (département de Bambey) dotée d'un forage et d'un château d'eau avec un système d'adduction d'eau des villages environnants sur une longueur de 03 km financée pour un coût **de 277 millions de F CFA** ;
- La réalisation de périmètres maraîchers, de pisciculture, de points d'eau, d'unités de transformation des produits halieutiques, agropastorales, de tannerie dans les régions de Diourbel, Saint-Louis et Tambacounda pour un montant global **de 1.076.300 F CFA**

***b) Dans le domaine de l'accès à la Micro-finance et AGR en faveur des populations rurales***

**Le PAREP** toujours dans le sillage **de l'ex-PELCP** compte à son actif le financement d'activités génératrices de revenus en faveur des organisations du monde rural dont notamment :

- la création d'un **Fonds d'Appui aux Initiatives Locales (FAIL)** d'un montant de **400 millions de F CFA** dans les communautés rurales de **Lambaye, Baba Garage** (Région de Diourbel) et **Kéniaba** (Région de Tambacounda) au profit des populations rurales pauvres qui s'investissent dans **la gestion des ressources naturelles**. Ce dispositif a permis



l'émergence de **Mutuelles d'Épargne et de crédit équipées en matériel informatique et en coffre-fort.**

- La mise en place de **lignes de crédit auprès des mutuelles d'épargne et de crédit** (membres pour la plupart du CNCR) **de la région de Saint-Louis**, pour un montant de **83 Millions de francs CFA** sous forme de subvention auto-gérée. Ce montant a connu **trois (03) rotations** à la grande satisfaction des bénéficiaires.
- Un programme de renforcement des capacités dans les techniques de transformation des fruits et légumes, des **produits laitiers et carnés**, de **fabrication de savons, de teinture et sérigraphie, d'embouche bovine et ovine** pour la reconstitution du cheptel et l'accroissement de la production de viande et de lait, accompagne ce dispositif.

Comme vous l'aurez constaté, **Monsieur le Premier Ministre** les arguments développés par les représentants du CNCR ne résistent guère à l'analyse.

Contrairement à ce qu'ils avaient l'habitude de voir, à savoir la **centralisation des ressources et leur captage par des organisations faitières spécialisées** dans le lobbying et le chantage savamment orchestrés en période d'évaluation des programmes agricoles et d'arbitrage des crédits destinés au monde rural (cf le Programme phosphatage et le Programme d'Appui au Monde rural), certains représentants du monde rural, ont appris à leurs dépens, **le nouveau Mode Opératoire appliqué par les programmes de lutte contre la pauvreté** qui se fonde sur la **Décentralisation Intégrale des Ressources** et la **Responsabilisation des populations à la base**, notamment dans la passation des marchés, sans intermédiaires nationaux.

C'est là, assurément un **Point de Rupture à l'acquis de votre Gouvernement** et qui dérange les **certitudes et méthodes** de certains acteurs qui **veulent attendre tout de l'Etat.**

Dans l'attente de vos directives sur la suite à apporter à ce dossier, je me propose d'organiser une table ronde –débat à la RTS sur **les réalisations des programmes de lutte contre la pauvreté** après la quinzaine nationale de la Femme, **moment par excellence d'inauguration de ces importantes infrastructures et de manifestation de la profonde gratitude et de la reconnaissance des populations à l'endroit de son Excellence, Monsieur le Président de la République Maître Abdoulaye WADE, impulseur de ces changements.**

Veillez croire, **Monsieur le Premier Ministre**, à l'assurance renouvelée de ma très haute et respectueuse considération ainsi que de mon total dévouement.